

RÉSEAU PASS'AGE

DES VISITES À DOMICILE

La perte du conjoint est une étape pouvant fragiliser grandement la personne. La Ville de Morteau et son CCAS souhaitaient apporter une attention particulière à ce public. Le "Aller-vers" semble le seul moyen de ne laisser personne à la marge. Les agents du CCAS ont la mission d'organiser deux visites à domicile auprès de toutes les personnes ayant perdu leur conjoint : une première visite dans le mois suivant le décès ; une seconde visite dans les trois mois suivants afin de s'assurer que de nouveaux besoins ne sont pas apparus à la suite de ce changement et de cette épreuve. La mise à disposition du CCAS se fait par courrier puis relance par téléphone au besoin.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR LE LONG TERME ET PERSONNALISÉ

Si la personne semble isolée ou manifeste sa solitude, le CCAS pourra positionner un bénévole du Réseau Pass'âge qui assurera une veille sociale, lui rendra visite régulièrement, apportera des informations et du temps pour des sorties extérieures. Le Réseau Pass'âge est aussi sollicité par les enfants qui vivent loin de leurs parents âgés et demandent au CCAS qu'une veille soit assurée plus régulièrement, mais aussi par les partenaires en lien avec les personnes âgées (les associations d'aide à domicile, les professionnelles du Dispositif d'Appui et de Coordination...) qui repèrent une personne isolée à son domicile.



Morteau (25)

Ville Membre depuis 2017

OBJECTIFS :

- Lutter contre l'isolement, assurer une veille sociale.
- Vérifier l'accès aux droits des personnes veuves.
- Favoriser le bien-vieillir à domicile et prévenir les risques liés au vieillissement.

PRATIQUE :

- Organiser deux visites à domicile auprès de toutes les personnes ayant perdu leur conjoint.
- Organiser la mise à disposition du CCAS auprès de ces personnes par relance ou par téléphone.

Les agents du CCAS rencontrent la personne dans un premier temps pour présenter le dispositif puis se rendent au domicile une nouvelle fois avec le bénévole volontaire afin de le présenter et fixer ensemble les besoins, envies, rythme des visites souhaités par la personne et le bénévole. Les bénévoles sont des retraités volontaires qui souhaitent donner de leur temps pour accompagner les personnes les plus fragilisées. Le CCAS compte à ce jour une dizaine de bénévoles actifs qui accompagnent chacun une à trois personnes. Des temps d'échange entre les bénévoles et les agents du CCAS sont organisés tous les trimestres afin de s'assurer que chacun y trouve sa place et que les personnes accompagnées se maintiennent à domicile dans les meilleures conditions possibles. Des temps de convivialité entre bénévoles et personnes accompagnées sont également organisés entre mai et septembre afin de créer du lien, partager des moments ensemble, sortir de son domicile et s'ouvrir à d'autres activités (visites, expositions, restaurants...)

LES PARTENAIRES ET LE MODE DE FINANCEMENT

Les acteurs ayant participé à la réalisation de l'action sont les agents du CCAS (qui ont aidé à la coordination, et aussi pour l'orientation vers le Réseau Pass'âge, l'accompagnement des bénévoles). Des bénévoles ont participé à la veille sociale et d'autres partenaires ponctuels ont apporté des informations, du partage d'expériences (par exemple au fil de l'aidant, Petits frères des pauvres...).

Le coût de l'action compte les charges de personnels (environ vingt visites par an) ainsi que la réception (goûter de Noël) sur financements propres.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la ville de Morteau, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com